

Budget des mouillages

Voici les résultats des comptes administratifs et de gestion 2018 : pour la section fonctionnement, 61 133 € de dépenses et 66 871 € de recettes.

Pour la section investissement, 7 723 € de dépenses et 5 830 € de recettes. Compte tenu des résultats 2018, 25 993 € seront affectés au fonctionnement. Une subvention de 440 €, sur ce budget, sera accordée à la SNSM.

Pour la redevance mouillages 2019, elle sera baissée de 265 à 247 € et de 44 à 40 € par mètre linéaire proposé.

Le budget primitif 2019 s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit : 88 593 € pour le fonctionnement et 16 935 € pour l'investissement.

Semaine du Golfe

Lors de la 10^e édition de la Semaine du Golfe (du 27 mai au 2 juin), Saint-Armel accueillera, le 31 mai, la flottille n° 5 (petits voiliers traditionnels).

Le conseil prévoit une aide de 1 500 €, qui sera versée, en plus de sa subvention attribuée par la commune, au comité armélois de coordination de la Semaine du Golfe.

Kayak

La gestion des deux bâtiments de la cale sera confiée, moyennant un loyer mensuel de 250 €, à Gaëtan Séné, qui y établira une nouvelle activité de location de kayaks.